



Divorce, liquidation de la communauté

Par **scandaleuse**, le **19/08/2014** à **15:15**

bonjour, suis divorcée depuis le mois de juin après 3 ans de procédure difficile et coûteuse. il reste à faire la liquidation de la communauté : essentiellement le partage de la maison que mon ex a gardé. Le jugement précise que les biens mobiliers ont été partagés, cela signifie-t-il que le véhicule dont la jouissance m'avait été attribuée a été partagé? car en fait rien n'a été officiellement fait concernant les meubles. Le véhicule fait-il parti du mobilier? si le juge a écrit que le partage a été réalisé, mon ex peut-il revenir dessus?

D'autre part, la juge a attribué la jouissance de la maison à mon ex "à charge pour lui de régler le montant de l'emprunt", sans préciser "à titre gratuit ou onéreux. Cela signifie-t-il qu'au moment du partage l'opération est nulle : le loyer qu'il me doit équivaut à la part du remboursement du crédit ? en sachant que nous avons un apport personnel important?

merci pour vos réponses